



**CONSEIL EXÉCUTIF - UNITÉ 61 ; District 31 de la FEÉSO RÉUNION - 61-124**  
**Le mardi 21 février 2017 à compter de 19h04**  
**Par audioconférence composer : 1-888-853-9372**  
**NIP : 228644**

**Procès Verbal**

Présences : Mme Kerry Houlahan, membre liaison exécutif Provincial  
Mme Christine Goudreau, présidente et agente de griefs  
Mme Suzelle Perreault, trésorière  
Mme Rachelle Shewfelt, négociatrice en chef – éducateurs  
Mme Vicky Arseneault, secrétaire  
Mme Lyse Lawson, négociatrice – personnel de bureau

Absences : Mme Aurella Lepage, négociatrice-superviseur du midi  
Mme Joanne Bélanger, vice-président

1. Ouverture de la réunion / Bienvenue / Serment et Devise-Christine Goudreau
2. Quorum- établi
3. Officier anti-harcèlement – Mme Joanne Bélanger
4. Comité d'ordre- Mme Kerry Houlahan
5. Adoption de l'ordre du jour CE-61-124

**« IL EST RÉSOLUE QUE l'ordre du jour sois adoptée tel que présentée. »**

Proposé par : Mme Suzelle Perreault  
Appuyé par : Mme Vicky Arseneault  
Adopter : 2017/02/21

6. Compte rendu du procès-verbal CE-61-123 et CE-61-123 HUIS CLOS

**« IL EST RÉSOLUE QUE le procès-verbal CE 123 soit adoptée avec les modification proposé. »**

Proposé par : Mme Rachelle Shewfelt  
Appuyé par : Mme Vicky Arseneault  
Adopter : 2017/02/21

7. Actions

- Mise à jour de la présidente de tâches accomplit ou de tâche à terminer

## 8. Rapports

- 8.1. Agent de liaison avec l'exécutif provincial de la FEÉSO- aucun rapport
- 8.2. Adjoint exécutif de la FEÉSO – Mme Kerry Houlahan
- 8.3. Présidente et agente de griefs – Mme Christine Goudreau
  - Discute des dates de dotations- rencontres au préalable et séance de placements
- 8.4. Trésorière - Mme Suzelle Perreault
- 8.5. Négociatrice en chef – Mme Rachelle Shewfelt

## 9. Unité 61

9.1 AGA conflit de la date avec CBC, donc le 13 mai, 27 mai ou 3 juin

- 9.1.1 Délégation de tâches- Suzelle vérifie la disponibilité
- 9.1.2 Réserve les lieux Suzelle sans occupe des places disponibles
- 9.1.3 lettres de libérations-demande de libération au Conseil

9.2 Tournée de Zones (février 27 au 6mars) Rive Nord (Spanish, Elliot Lake et Blind River), Espanola, Noëlville, St- Charles et Warren

9.3 Ménage du bureau local

## 10. HUIS CLOS

11. Prochaine réunion le 27 mars temps à être déterminé

12. Levée de la réunion 8 h22

---

**Serment :** *Je m'engage solennellement à promouvoir et à faire avancer la cause de l'éducation. Je m'efforcerai d'atteindre et de maintenir le plus haut degré de compétence professionnelle et je maintiendrai toujours l'honneur, la dignité et les normes d'éthique de ma profession. J'engage ma loyauté et mon appui à la fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario et je me conformerai aux statuts et règlements, aux politiques et aux pratiques établies pour la gouverne de ses membres.*

**Devise :** *Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plus tôt à nous entraider.*

---

OSSTF/FEÉSO - Politique de lutte contre le harcèlement

### Déclaration sur la prévention du harcèlement

Un membre d'OSSTF/FEÉSO a droit à un milieu de travail et syndical exempt de harcèlement et d'intimidation.

Le harcèlement et la discrimination ne sont pas des plaisanteries. Ils ont des effets destructeurs sur le milieu de travail, la personne, le mieux-être et la solidarité syndicale. De telles actions ne sont pas uniquement destructrices, elles peuvent être illégales.

En tant que membres d'OSSTF/FEÉSO, notre but doit être de protéger les droits de la personne, de promouvoir le respect mutuel et d'encourager l'inclusion.

OSSTF/FEÉSO est déterminé à renforcer la solidarité des membres et, en plus de représenter leurs intérêts dans leur milieu de travail, il prend ses responsabilités au sérieux pour s'assurer que les membres sont traités avec respect et dignité à toutes les activités et réunions parrainées par OSSTF/FEÉSO.

Un membre qui pense être l'objet de harcèlement ou d'intimidation doit être capable de réagir et doit savoir que ses préoccupations seront abordées immédiatement conformément aux règlements et politiques d'OSSTF/FEÉSO et à la procédure relative aux plaintes et au règlement tel qu'approuvé par la RAAP.